



Procès-verbal du Conseil général du Cerneux-Péquignot

Séance du 2 mars 2026 à la salle ACO

Début de la séance : 19h30

Rédaction du procès-verbal : Lena Chapatte

L'ordre du jour est le suivant.

Ordre du jour
1. Appel 2. Procès-verbal de la séance du 08.12.2025 3. Crédit complémentaire de 80'000 francs pour la révision du PAL 4. Arrêté, plan et règlement des zones de protection « S » du puits de La Brévine

1. Appel

Présents		Excusés
Conseil général (CG) : Patrick Reymond, président Kevin Girardin Valérie Mercier Sylvia Amez-Droz Pascal Gauthier Elvina Huguenin-Dumittan Anaëlle Marguet Total : 7 présents	Conseil communal (CC) : Anne-Laurence Quadranti, présidente Roger Faivre Michel Heubi Pierre-André Vuillemez Administratrice communale : Sarah Chapatte	Yvan Botteron Frédéric Simon-Vermot Serge Vermot

Patrick Reymond ouvre la séance, Yvan Botteron n'étant pas là, un secrétaire doit être nommé pour la soirée. Sylvia Amez-Droz est désignée et procède à l'appel.

Patrick Reymond lit l'ordre du jour.

2. Procès-verbal de la séance du 08.12.2025

La parole n'est pas demandée.

➔ Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Crédit complémentaire de 80'000 francs pour la révision du PAL

Patrick Reymond demande si le Conseil Communal souhaite ajouter quelque chose.

Anne-Laurence Quadranti dit avoir reçu le PV de la rencontre du 27 janvier, sur lequel il est bien marqué qu'il n'y aurait pas de troisième préavis. La démarche comporte des risques, mais la relecture a été faite par Madame Girardet, tout est bien conforme à ce qui a été discuté.

Pascal Gauthier annonce qu'il ne se faisait aucune illusion, qu'il a trouvé les explications assez alambiquées, mais que la commune va de toute manière devoir payer. Il reste très mécontent du suivi du dossier par Urbaplan, même s'il ne s'attendait pas à des explications ou excuses formelles, ni de la part de Monsieur Bourquin, ni de la part d'Urbaplan. Cependant, il est nécessaire d'aller de l'avant, afin que le dossier se termine rapidement.

Anne-Laurence Quadranti dit être déçue du peu d'onde de choc de cette action envers les autres communes, elle s'attendait à plus de réaction de leur part.

Anaëlle Marquet demande s'il y a eu d'autres réactions à la suite de la décision du Cerneux-Péquignot.

Anne-Laurence Quadranti lui répond que non.

Pascal Gauthier souligne qu'en tant que représentants de la population, ils ont fait leur devoir en posant des questions, mais la commune n'a pas les ressources et les services juridiques nécessaires pour entamer une procédure judiciaire invoquant un mandat qui n'a pas été exécuté correctement. Il reste toujours dubitatif en ce qui concerne la suffisance de suivi et de ressources d'Urbaplan.

Anne-Laurence Quadranti souligne qu'il ne s'agit pas que d'Urbaplan, que le problème est général, et qu'il devrait par conséquent être traité plus haut, au niveau des députés.

Roger Faivre ajoute que ce genre de prestations sont très chères et qu'il a le sentiment que les services cantonaux font preuve d'excès de zèle.

Patrick Reymond procède à la lecture de l'arrêté.

Sylvia Amez Droz demande s'il est possible d'ajouter « pour solde de tout compte ».

Anne-Laurence Quadranti lui répond que non. Il n'est pas possible de savoir ce qui peut arriver au niveau des demandes de l'Etat et de la Confédération, et les oppositions pourraient coûter cher. Si le crédit est refusé ou si tout le projet est rejeté, ce sera l'Etat qui ordonnera les prestations à la place de la commune, et qui finira par envoyer la facture. La commune va par conséquent de toute manière devoir payer. Ce qui a été refusé cependant, est le troisième préavis, le Cerneux-Péquignot est d'ailleurs sûrement la seule commune à avoir obtenu cette demande. Tout ce qu'il reste à faire est de bien préparer les séances pour la population et les associations de protection de la nature, afin de recevoir le moins d'oppositions possible, même s'il est probable qu'il y en ait encore, elles seront sûrement traitées plus facilement.

→ Avec 3 oui, 1 non et 2 abstentions, l'arrêté est accepté.

4. Arrêté, plan et règlement des zones de protection « S » du puits de La Brévine

Roger Faivre annonce que le sujet a déjà été évoqué dans les rapports de commission de séances précédentes. Aucun ajout particulier n'a été apporté depuis la dernière présentation qu'il en avait faite. Des zones avaient été établies, sur lesquelles il avait été interdit de déverser de l'engrais liquide (lisier). Cependant, la cause de pollution de l'eau ne semblait pas être due aux activités agricoles, puisque les engrais chimiques sont autorisés mais qu'il n'y en a aucune trace dans l'eau. La commune et les privés ont donc refusé de poursuivre les travaux du remaniement. Une séance avec Laurent Favre s'en est suivie, les 250'000 hectares de terrains à établir ont été acceptés, mais des preuves ont été demandées quant à la raison de cette pollution. Il se trouve que le puits devait être fermé entre novembre et mars, lorsqu'il n'y a pas d'épandage, et il s'est avéré que le problème venait des hauts-marais, et donc de la matière tourbeuse. Désormais, quand bien même une zone a été délimitée, deux passages de lisier de vingt mètres cubes vont être possibles annuellement, ce qui est un bon compromis. Le sujet sera mis en enquête publique, ce qui signifie que si un privé souhaite s'opposer, il le pourra, mais l'objet passe par le Conseil général avant tout.

Pascal Gauthier déclare être surpris que la population n'ait jamais participé activement à aucune séance, alors que la problématique de l'eau la concerne. Il demande donc à ce que le Conseil général n'entre pas en matière sur cet arrêté, car il souhaite avoir accès au dossier afin d'en savoir davantage, pourquoi le puits de la Brévine est remis en question et pas celui de la Chaux-du-Milieu... Des études ont été effectuées, mais aucunes informations n'ont été données à la population concernant ce qui retourne de ces zones de captages. Il est étonné que ce projet qui s'est déroulé sur deux ans soit passé ainsi sous les radars. Il trouve que voter cet arrêté ce soir est prématuré, il estime qu'il ne peut pas se prononcer en tant que représentant de la population sur ce dossier dont il ne sait pas grand-chose. Il souhaite donc plus de temps pour examiner la demande et revenir avec un arrêté en automne en plus ample connaissance de cause.

Patrick Reymond souligne que ces zones avaient déjà été discutées par le Conseil général il y a quelques années.

Valérie Mercier confirme l'intervention de Patrick Reymond.

Pascal Gauthier demande pourquoi la population n'a pas été invitée à ces séances.

Roger Faivre précise que lorsque l'on parle d'eau polluée, il ne s'agit pas de celle qui passe dans les robinets. Cela concerne uniquement les agriculteurs, entre dix ou quinze jours par années. Cela n'implique par conséquent pas particulièrement la population, il ne voit donc pas l'intérêt de refuser.

Pascal Gauthier dit qu'il s'agit d'un intérêt légitime d'être informé sur nos puits, on va investir plusieurs centaines de milliers de francs à La Porte-des-Chaux, et se demande donc pourquoi l'information n'est pas plus transparente.

Roger Faivre annonce qu'il a fait part de tout ce qui avait eu lieu.

Valérie Mercier ajoute que des zones ont dû être redessinées pour la protection des eaux, et qu'il s'agit de l'État qui a décidé et cartographié ces dernières, sujet qui aurait sûrement été voté il y a quatre ans. Mais lorsque des restrictions sur les terrains agricoles ont été annoncées, il y a eu arrêt du projet de remaniement, il impliquait des échanges de terrains qui allaient alors se dévaloriser avec ces mesures. Pour cette raison, des séances ont été organisées avec les agriculteurs et organismes concernés, mais cette problématique n'implique pas vraiment la population, il s'agit d'une question de terrain. Des agriculteurs étaient en désaccord avec les décisions prises, c'est pour cette raison qu'un gros travail a été fait sur deux ans sur cette question de la pollution. Mais la population n'a pas besoin d'être mise au courant, des analyses ont été réalisées, les agriculteurs n'en sont pas responsables, il s'agit de la tourbe, l'étude le démontre. Le sujet a été débattu, des zones de protection doivent être définies et donc des restrictions faites. L'arrêté doit être accepté, comme il aurait dû l'être il y a quatre ans.

Pascal Gauthier répète qu'il ne peut pas régler ce dossier sans en connaître le fond et qu'il n'a pas les outils nécessaires pour évaluer si ce travail est correct ou non. Il redemande plus temps afin de pouvoir consulter plus d'informations.

Valérie Mercier souligne qu'elle ne contredit pas son point de vue, mais qu'ils ne peuvent balayer d'un coup de main toutes les démarches qui ont été réalisées de la part du Conseil Communal et des agriculteurs.

Patrick Reymond répète que le projet ne change en rien la qualité de l'eau de la commune, et que les plans des zones ne concernent pas les villageois.

Pascal Gauthier souligne que si la demande doit être approuvée par le Conseil général, c'est qu'il s'agit d'un sujet important.

Patrick Reymond demande si ces plans sont compris dans le PAL.

Anne-Laurence Quadranti lui répond que non.

Roger Faivre souligne toutes les complications qui peuvent être engendrées, comme celles qui menacent avec le refus du crédit du PAL, si l'arrêté est refusé.

Pascal Gauthier dit qu'il ne sait pas quels sont les plans de zones.

Patrick Reymond relève que les plans des zones sont disponibles sur Internet depuis longtemps.

Roger Faivre souligne que le dossier est soumis à la mise à l'enquête publique.

Pascal Gauthier précise qu'il ne souhaite pas s'opposer, mais qu'il déplore le fait de ne pas avoir été informé sur un travail d'ampleur qui a duré deux ans et a demandé des négociations.

Roger Faivre répète que tout ce qu'il a dit ce soir avait déjà été dit précédemment.

Pascal Gauthier répond qu'il ne sert à rien de convoquer le Conseil Général s'il peut se passer d'informations préalables dignes de ce nom. Il comprend qu'il s'agit d'un protocole, mais il se demande pourquoi ces zones sont modifiées, quel en a été le processus, et cela, il ne le sait pas. Il souhaite que le Président demande si le Conseil général entre en matière, ce qu'il recommande de ne pas faire.

Patrick Reymond demande si quelqu'un souhaite rajouter quelque chose.

Roger Faivre conseille d'aller de l'avant.

Patrick Reymond demande, pour donner suite à la requête de Pascal Gauthier, si le Conseil général souhaite entrer en matière sur l'arrêté.

Avec 5 oui, 1 non et 0 abstentions, l'arrêté sera traité.

Patrick Reymond procède à la lecture de l'arrêté.

➔ Avec 5 oui, 0 non et 1 abstention, l'arrêté est accepté.

Patrick Reymond lève la séance à 20h08

Le Cerneux-Péquignot, le 02.03.2026

Le Président

Patrick Reymond

Le Secrétaire

Yvan Botteron